

	<p style="text-align: center;">Lycée Privé Provence Verte 125 Chemin du Prugnon – D 560 L 83470 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME Tel : 04 94 86 52 93 Email : st-maximin@cneap.fr</p>	
--	---	---

UFA 2022 / 2023

TARIFS CONDITIONS FINANCIERES

Les changements de régime se feront par courrier adressé au chef d'établissement 15 jours avant la date prévue.

Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).

Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2ème enfant inscrit.

Pour une facturation divisée en deux responsables payeurs, veuillez le cocher sur le dossier d'inscription et remettre deux mandats de prélèvements.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter directement par mail Madame Daddi, comptable de l'établissement à l'adresse suivante :

marjorie.daddi@cneap.fr – Tél : 07 63 05 12 31

Cordialement,

Christian Brayer

Directeur de l'établissement

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues et le montant des mensualités en fonction du régime. Ces frais sont calculés pour l'année en fonction du nombre de semaines de présence à l'UFA et les règlements sont équivalents tous les mois.

Les prélèvements débuteront au mois d'OCTOBRE, sur une période de NEUF mensualités, jusqu'au mois de JUIN inclus.

10 octobre	10 janvier	10 avril
10 novembre	10 février	10 mai
10 décembre	10 mars	10 juin

Votre enfant est en classe de FPA (Formation Préapprentissage)

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 046	282	0

Payable en 9 mensualités

Votre enfant est en APPRENTISSAGE

Il n'y a pas de frais de scolarité pour un apprenti, seuls sont à la charge de la famille les frais de demi-pension (repas du midi) et d'internat. Les prélèvements débuteront au mois d'OCTOBRE sur une période de NEUF mensualités, jusqu'au mois de JUIN inclus.

Votre enfant est en CAPa, CAP ou CS TC, CS TMA ou CS TV

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 046	282	0

Payable en 9 mensualités

Votre enfant est en CS TCPF

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	963	288	0

Payable en 9 mensualités

Votre enfant est en BTSa

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 575	423	0

Payable en 9 mensualités

Le tarif du repas occasionnel est de 6 euros.

Passage module de formation complémentaire

Les apprentis seront amenés à passer au cours de leur cursus en centre de formation une formation complémentaire de type : CACES, HACCP, ou CERTIPHYTO, ..., une participation financière sera demandée aux familles